



ARRETE MUNICIPAL de CIRCULATION
N°82-11-2025
Commune de DOUDEVILLE
Seine-Maritime

Le Maire de DOUDEVILLE,

Vu, le Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Vu, l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière,

Vu, l'arrêté n°73-10-2025 de la commune de Doudeville en date du 17 octobre 2025,

Vu, l'arrêté n°81-11-2025 de la commune de Doudeville en date du 06 novembre 2025,

Considérant la demande de NGE – EHTP Normandie, concernant les travaux de pose de réseaux d'eau pluvial, eau potable et assainissement, du 12 au 28 novembre 2025, au niveau de la rue Auguste Cavé – 76560 Doudeville,

A R R E T E

Article 1^{er} : Du 12 novembre au 28 novembre 2025, NGE – EHTP Normandie et le géomètre interviendront sur la portion de la rue Auguste Cavé 76560 Doudeville, afin de réaliser des travaux préalables à la pose du réseau d'eau pluvial, eau potable et assainissement sur la Auguste Cavé.

Ainsi, une circulation alternée par feux tricolores sera installée le temps des travaux sur cette portion, et les feux tricolores sur l'axe de la RD 20 seront suspendus sur cette période.

Article 2^{ème} : Un dispositif signalera cette prescription et l'entreprise est invitée à prendre toute précaution, notamment vis à vis des piétons et des automobilistes, afin de garantir la sécurité des usagers, et de gêner le moins possible la circulation.

Article 3^{ème} : Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbaux et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Doudeville, le 06 novembre 2025

Monsieur Le Maire,

Ampliations :

- M. l'agent de police
- Gendarmerie
- Service Voirie
- D.D.R
- Service incendie
- Le demandeur
- Registre

Daniel DURECU

F. o. F. Lasson

